

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

La boulangerie (no 18)

La boulangerie de Grosse-Île a été construite entre 1902 et 1910 pour en remplacer une autre construite en 1877. Ses plans ont sans doute été préparés par un architecte du ministère des Travaux publics. En 1942, la boulangerie gardait toujours la même fonction. Elle a servi plus tard d'entrepôt à fourrage pour Agriculture Canada. La boulangerie est présentement inoccupée. Elle appartient à Parcs Canada et fait partie du lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais. Voir le rapport 90-31 (partie IV: 1901-1 920) du BEEFP.

Raisons de la désignation

La boulangerie, qui représente un des rares bâtiments de service encore existant à Grosse-Île, a été désignée «édifice reconnu» principalement pour ses qualités architecturales.

Sobriété et symétrie sont les traits marquants de l'esthétique de ce petit édifice de bois. Le lanterneau vitré sur ses quatre faces, situé au centre du carré, confère à la boulangerie sa silhouette originale.

La conception fonctionnelle de la boulangerie répondait de façon adéquate au programme, qui était de définir des espaces pour la préparation des produits de boulangerie.

L'architecture de la boulangerie puise dans un vocabulaire formel qui appartient à l'architecture domestique du début du siècle. Le bon état du bâtiment témoigne de la qualité des matériaux et du soin apporté à son exécution.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de la boulangerie repose sur sa forme architecturale, qui est directement reliée à sa conception fonctionnelle, et sur un choix judicieux de matériaux et de techniques de construction.

La boulangerie est un petit bâtiment presque carré et d'un seul étage, dont toute la grâce réside dans le lanterneau qui surplombe la toiture à quatre versants. Le versant de l'est se prolonge en un avant-toit qui recouvrait, autrefois, une galerie. La cheminée, qui perce le milieu du lanterneau, exprime bien la fonction première de ce bâtiment: la préparation des produits de boulangerie. Il est recommandé d'éviter toute modification pouvant affecter l'intégrité de cette silhouette originale, bien qu'il soit souhaitable de rétablir la galerie du côté est en fonction de l'iconographie disponible.

Le caractère vernaculaire de la boulangerie repose sur son revêtement de planches à clin et sur ses belles fenêtres à guillotine qui éclairent le carré et les quatre côtés du

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

La boulangerie (no 18)

lanterneau. On veillera à l'entretien continu de ces éléments de bois. Les fenêtres à guillotine seront réparées plutôt que remplacées, car elles définissent le caractère formel de la boulangerie. Dans l'impossibilité de le faire, on veillera à ce que les nouvelles fenêtres respectent le dessin et le matériau des anciennes.

Il serait intéressant de vérifier si à l'origine la toiture était recouverte en bardeau d'asphalte. Dans le cas contraire, il faudrait examiner la pertinence de revenir au revêtement d'antan. La cheminée en brique, qui se termine par des rangées de briques posées en encorbellement, mérite également d'être préservée.

L'organisation spatiale de la boulangerie est encore bien lisible. Pour des fins d'interprétation, on pourrait envisager de réintégrer la cloison séparant les petites pièces attenantes à la principale, qui était anciennement destinée à la préparation et à la cuisson. La boulangerie était amplement ventilée et éclairée, grâce aux nombreuses fenêtres à guillotine, dont huit au niveau du lanterneau. On veillera à préserver cette qualité de l'espace intérieur. La stabilisation de la cheminée ne devrait pas porter atteinte à son harmonie.

Les matériaux de finition intérieure, qui puisent également au vocabulaire vernaculaire, sont essentiels pour le maintien de l'intégrité de la boulangerie. Murs et plafonds lambrissés de planchettes de bois, portes à panneaux ou en lattes diagonales, moulures diverses, autant d'éléments de décor à préserver. La quincaillerie ancienne et les pièces de mobilier associées à la fonction du bâtiment méritent le même respect.

La boulangerie, la cuisine et l'ancien lavoir forment un noyau de service qui permet une meilleure compréhension du schéma organisationnel d'une station de quarantaine. Les traces des autres bâtiments de service (forge, glacière, etc.) et les anciennes voies d'accès sont autant de ressources à préserver, exploitables pour les fins de l'interprétation. Enfin, les sols, sur le pourtour et en dessous du bâtiment, contiennent potentiellement des vestiges stratigraphiques architecturaux et artefactuels associés à son occupation.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

Révisé

1999.08.10